



 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Gestion

CPRAM

PÉRIODE D'INVESTISSEMENT
MINIMUM RECOMMANDÉE

5 ans

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE
DE RISQUE

1 2 3 **4** 5 6 7

ÉLIGIBILITÉ

- Assurance vie
- Compte Titres ordinaire



■ CECI EST UNE COMMUNICATION PUBLICITAIRE. VEUILLEZ-VOUS RÉFÉRER AU PROSPECTUS DE L'OPC ET AU DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS AVANT DE PRENDRE TOUTE DÉCISION FINALE D'INVESTISSEMENT. DOCUMENTATION COMMERCIALE À CARACTÈRE PROMOTIONNEL À DESTINATION DE TOUTES CLIENTÈLES AU SENS DE LA DIRECTIVE MIF (CLIENTS PROFESSIONNELS ET NON PROFESSIONNELS) – PLACEMENT FINANCIER.

SG CPR Actions Monde Enjeu Climat ISR⁽¹⁾

Fonds Commun de Placement (FCP) investi, via son fonds maître, dans les sociétés les mieux engagées dans le processus de transition énergétique et écologique, quel que soit leur secteur d'activité et leur pays afin d'encourager tous les efforts pour faire face au changement climatique.

* L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du fonds ; il figure dans le DIC et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas « sans risque ». Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au prospectus de SG CPR Actions Monde Enjeu Climat ISR pour en prendre connaissance.

(1) SG CPR Actions Monde Enjeu Climat ISR est un fonds nourricier qui investit au moins 85% de ses actifs dans le compartiment Climate Action de la SICAV CPR Invest (LU2617370940) (fonds Maître), gérée par CPR Asset Management (CPRAM).

Toutes les marques déposées et tous les logos utilisés ci-dessus à des fins d'information sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

SG  **C'EST VOUS
L'AVENIR**

SG CPR Actions Monde Enjeu Climat ISR⁽¹⁾

 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Gestion

CPRAM

SG CPR Actions Monde Enjeu Climat ISR⁽¹⁾ est un fonds nourricier du Compartiment Climate Action de la SICAV CPR Invest (LU2617370940), gérée par CPRAM.

Le fonds cherche à agir maintenant pour le climat, au travers d'une sélection de sociétés internationales les mieux engagées dans la transition énergétique et écologique, quel que soit leur secteur d'activité.

SG CPR Actions Monde Enjeu Climat ISR n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital.

À propos de Société Générale Gestion et CPRAM

Société Générale Gestion, dédiée au réseau Société Générale, et CPRAM sont des filiales d'Amundi, 1^{er} Asset Manager européen en termes d'actifs sous gestion⁽³⁾. CPRAM et Société Générale Gestion, s'appuient sur les moyens importants du groupe Amundi en complément de leurs ressources pour mettre en œuvre leur politique d'Investissement Responsable. Amundi est un acteur engagé dans l'Investissement Responsable. Signataire dès leur création en 2006, Amundi fait partie des membres fondateurs des Principles for Responsible Investment⁽⁴⁾ mis en place avec les Nations Unies.

La gestion



Alexandre Blein
Gérant du fonds maître,
CPR Invest – Climate Action

La gestion du Compartiment Climate Action, maître du SG CPR Actions Monde Enjeu Climat ISR, repose sur des expertises présentes dans l'ensemble du groupe Amundi. Avec plus de 21 Mds€⁽⁵⁾ d'encours sous gestion en fonds thématiques, CPRAM dispose d'équipes dédiées, notamment à la gestion et à la recherche Actions Thématiques, bénéficiant d'une expertise sur les fonds thématiques de plusieurs décennies.

Points clés

- Un fonds actions internationales conçu pour les investisseurs soucieux des enjeux climatiques.
- Un partenariat avec une ONG spécialisée dans les questions environnementales, CDP⁽²⁾, afin de sélectionner les sociétés potentiellement les mieux placées pour faire face au changement climatique.
- Un univers d'investissement comprenant les actions de tous pays, multi secteurs et toutes capitalisations, afin d'encourager tous les efforts pour faire face au changement climatique, y compris ceux des plus gros émetteurs de gaz à effet de serre.
- Une sélection de valeurs basée sur une approche responsable et sur les convictions de l'équipe de gestion.
- Dans le cadre d'une stratégie en lien avec l'Accord de Paris, le fonds s'engage, sur la période 2019 – 2030, à atteindre un objectif de réduction de 60% minimum de son intensité carbone par rapport à son indice de référence, avec un objectif intermédiaire de -30% en 2025.

Veillez-vous référer à la Politique d'investissement responsable de CPRAM et à la Déclaration du Règlement SFDR disponibles sur CPRAM.com et, pour plus d'informations spécifiques au produit, veuillez-vous référer au Prospectus et au Document précontractuel du Fonds (PCD) : <https://www.societegeneralegestion.fr/fra/fr/entreprises-et-associations/products/FR0014000QC7>

Principaux risques

- **Risque de perte en capital**: le capital investi dans le fonds n'est pas garanti. Les porteurs sont susceptibles de perdre tout ou partie de leur investissement initial.
- **Risque actions (dont petites capitalisations et marchés émergents)**: en période de baisse du marché actions, la valeur liquidative du fonds pourra être amenée à diminuer, et générer une perte en capital.
- **Risque de change (dont pays émergents)**: il existe un risque de change puisque le fonds sera exposé à des devises différentes de l'euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du FCP sera impactée négativement.
- **Risque en matière de durabilité**: il s'agit d'un événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Avant tout investissement, se référer au DIC et au prospectus, notamment pour une meilleure compréhension de l'ensemble des risques et des frais appliqués

(1) SG CPR Actions Monde Enjeu Climat ISR est un fonds nourricier, investi en quasi-totalité, et accessoirement en liquidités, dans la classe d'actions T3 (LU2617370940) du Compartiment Climate Action de la SICAV CPR Invest, gérée par CPR AM. Les dispositions suivantes reflètent donc la stratégie et le processus d'investissement, y compris les avoirs du Portefeuille. La performance de SG CPR Actions Monde Enjeu Climat ISR peut être inférieure à celle de son fonds maître, en raison de ses propres frais.

(2) CDP, ONG recueillant et évaluant les données environnementales des entreprises. Le CDP publie ses méthodologies sur son site pour toute transparence et aide à la compréhension.

(3) Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2024 sur les encours sous gestion au 31/12/2023;

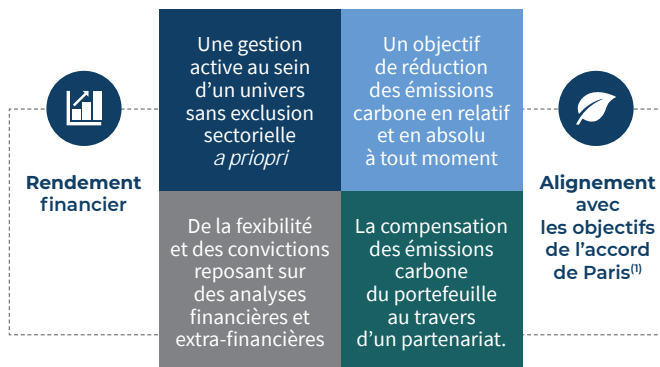
(4) PRI : Principles pour l'investissement responsable, une initiative lancée par des investisseurs en partenariat avec l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Pacte Mondial des Nations Unies.

(5) Source : CPRAM données au 31/12/2024.

Pourquoi choisir SG CPR Actions Monde Enjeu Climat ISR ?

- Chercher à agir maintenant pour le climat, c'est agir pour le futur de l'humanité.
- Pour chercher à encourager les entreprises à mettre en place des actions visant à réduire leurs émissions carbone.

SG CPR Actions Monde Enjeu Climat ISR investit, au travers de son fonds maître, dans les sociétés les mieux engagées dans la transition climatique, quel que soit leur secteur d'activité.



Objectif d'investissement

L'objectif du fonds est, au travers de son fonds maître CPR Invest – Climate Action, de surperformer les marchés d'actions mondiaux sur le long terme (au minimum 5 ans) en investissant dans des actions internationales de sociétés s'engageant à limiter leur impact sur le changement climatique, tout en intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)⁽²⁾ au processus d'investissement.

Le fonds s'inscrit dans une trajectoire de décarbonation en lien avec l'Accord de Paris.

Le Compartiment maître du fonds vise également à obtenir une meilleure note ESG que son indice de comparaison (MSCI All Country World Index).

L'investissement durable du fonds est axé sur la lutte contre le changement climatique et vise à obtenir une intensité carbone inférieure à son indice de référence. L'ensemble de ces indicateurs font l'objet d'un reporting périodique.

Processus d'investissement



Compenser l'empreinte carbone du portefeuille

En complément de la gestion active permettant de réduire l'intensité carbone du portefeuille par rapport à son indice, le fonds bénéficie d'un **mécanisme de compensations carbone** volontaire à travers son fonds maître. Tous les projets retenus sont certifiés par des auditeurs spécialisés et visent par leur nature à réduire ou éviter les émissions de CO₂: préservation des forêts, développement des énergies renouvelables dans les pays en développement...

Pour sélectionner ces projets, la société de gestion s'appuie sur des sociétés spécialisées dans le développement et le financement de projets carbone certifiés: à titre d'exemple un projet en Inde, Baska Stoves*, dont l'objectif est de prévenir la déforestation et protéger la biodiversité, a été sélectionné.

Le mécanisme de compensation se fait au niveau du fonds maître, tel que prévu dans le prospectus.

* La société de gestion se réserve le droit de changer de prestataire. Toutes les marques déposées et tous les logos utilisés ci-dessus à des fins d'information sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. Processus d'investissement mis en place par l'équipe de gestion et donné à titre informatif au 31/12/2024. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds. La décision d'investir dans le fonds doit tenir compte de toutes les caractéristiques et de l'objectif du fonds.

(1) L'Accord de Paris formule l'objectif de contenir la hausse mondiale des températures à 2°C sous les niveaux préindustriels et de fournir les efforts destinés à réduire encore cette hausse à 1,5°C. (<https://unfccc.int/fr/a-propos-des-ndcs/l-accord-de-paris>).

(2) Les critères Environnement, Social et Gouvernance (ESG) permettent d'évaluer la responsabilité des sociétés vis-à-vis de l'environnement (E), de leurs employés (S) et au travers de la structure de la Direction (G). Ces notations sont internes. Dans ce cadre, les controverses sont des rumeurs ou scandales qui affectent négativement la réputation des sociétés qui y sont associées. L'indicateur de controverse est fourni par un prestataire externe.



Le label ISR a été lancé par le Ministère de l'Économie et des Finances en août 2016. Il résulte d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants. Le label vise à offrir une meilleure visibilité aux épargnants sur les produits de placement ISR, tout en garantissant aux investisseurs que leur gestion s'appuie sur des méthodologies solides avec une exigence de transparence forte et une information de qualité.

Pour plus d'informations sur le label ISR, rendez-vous sur www.lelabelisr.fr

Principales caractéristiques du fonds

Forme juridique	Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion	Société Générale Gestion
Gestionnaire financier par délégation	CPR Asset Management
Dépositaire/Conservateur	Société Générale, S.A.
Durée minimum d'investissement recommandée	Supérieure à 5 ans
Indicateur synthétique de risque*	4 (sur une échelle de 1 à 7)
Date de création du fonds	28/01/2021
Code ISIN	FR0014000QG7
Indice de référence	Sans indice de référence
Indicateur utilisé a posteriori à titre de comparaison	MSCI All Country World Index (MSCI ACWI) Net Return
Valeur liquidative d'origine et devise du fonds	100 EUR
Montant minimum de souscription	1 millième de part
Frais de gestion et frais administratifs externes	1,50% TTC maximum
Commission de performance	15% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
Droits d'entrée**	2% maximum du montant investi
Droits de sortie	Néant
Fréquence de valorisation/Souscription/Rachat	Quotidienne
Classification SFDR***	Article 8

* L'indicateur synthétique de risque (mentionné dans le DIC PRIIPs) : L'indicateur de risque permet à l'investisseur d'avoir une idée du risque de pertes liées aux performances futures du produit sur la durée de vie recommandée. Cet indicateur est basé sur une échelle allant de 1 à 7, du niveau de risque le plus faible (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de risque), au plus élevé. Le score indiqué combine deux types de risque : le risque de marché (les fluctuations de la valeur des investissements) avec le risque de crédit (la possibilité que l'établissement ne puisse pas rembourser).

** Concernant les investissements dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, à noter que si le contrat le prévoit des frais sur versements, ou frais d'arbitrage et frais de gestion sont prélevés par l'assureur.

*** « Règlement SFDR » ou Règlement « Disclosure » désigne le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ce règlement oblige la société de gestion à décrire la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans ses décisions d'investissement, ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des fonds qu'elle gère. Le règlement SFDR prévoit des catégories de produits différentes en fonction du degré de prise en compte du développement durable :

- Les articles 8 : Les produits faisant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales

- Les articles 9 : Les produits poursuivant un objectif d'investissement durable.

Pour les informations sur les coûts, frais annexes et autres dépenses, veuillez-vous référer au Prospectus et au DIC PRIIPs disponibles sur <https://www.societegeneralegestion.fr/fra/fr/particuliers/products/our-funds>.

Les informations relatives aux aspects liés à la durabilité peuvent être trouvées sur <https://www.societegeneralegestion.fr/fra/fr/entreprises-et-associations/investissement-responsable/investissement-durable>. La stratégie d'un fonds Article 8 promeut les caractéristiques ESG en même temps que d'autres objectifs financiers dans sa gestion mais n'intègre pas un objectif d'investissement responsable.

Pour en savoir plus notamment sur la partie risques, se référer au prospectus complet du fonds, au DIC PRIIPs (Document d'Informations Clés) disponibles auprès de votre conseiller ou sur www.societegeneralegestion.fr/

Informations importantes

Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Ce document est un support marketing. Veuillez-vous référer au prospectus et au Document d'Informations Clés (DIC) du fonds avant d'envisager d'investir dans le fonds SG CPR Actions Monde Enjeu Climat ISR et prendre en compte toutes les caractéristiques et objectifs de cet OPC qui y sont décrit. L'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation budgétaire et patrimoniale y compris sa capacité à subir les pertes, ses objectifs d'investissement et son horizon de placement, ses connaissances, son expérience financière, son profil investisseur (appétence au risque) et ses préférences en matière de durabilité.

Le présent document contient des informations concernant SG CPR Actions Monde Enjeu Climat ISR, agréé aux fins de distribution/commercialisation au public et enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France (FR0014000QG7). La société de gestion du fonds est Société Générale Gestion, 91-93 Boulevard Pasteur, CS 21564, 75730 Paris Cedex 15. Le prospectus du fonds, ainsi que le DIC sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement au siège social de la société de gestion ou à l'adresse : <https://www.societegeneralegestion.fr/> ou directement par courrier électronique à l'adresse suivante : serviceclients.s2g@sgggestion.fr.

Ce document revêt un caractère purement informatif. Il ne s'agit pas d'une recommandation ni d'une analyse ou d'un conseil de nature financière et il ne tient pas lieu de sollicitation, d'invitation ou d'offre à acheter ou à vendre le fonds dans un quelconque territoire où une telle offre, sollicitation ou invitation serait contraire à la loi. Les présentes informations ne sont pas autorisées à être distribuées aux États-Unis et dans ses territoires et possessions, ni à toute personne américaine (« U.S. Person ») au sens de la définition du prospectus des fonds, et ne constituent pas une offre d'achat ni une sollicitation d'une quelconque offre d'achat de titres ou de services. Le fonds n'a pas été enregistré aux États-Unis selon la Loi sur les sociétés d'investissement (Investment Company Act) de 1940 et les parts du fonds ne sont pas enregistrées aux États-Unis selon la Loi sur les titres (Securities Act) de 1933. De ce fait, ce document est destiné à être distribué ou utilisé uniquement dans les juridictions où cela est autorisé et aux personnes qui peuvent en disposer sans enfreindre les exigences légales ou réglementaires applicables, ou qui exigeraient l'enregistrement d'Amundi ou de ses filiales dans ces pays. Investir comporte des risques. La performance passée n'est pas une garantie ni un indicateur des résultats futurs. La performance d'investissement et la valeur du principal d'un investissement dans le fonds peuvent varier à la hausse comme à la baisse et peuvent causer la perte des sommes initialement investies. Avant de prendre une décision d'investissement, chacun est tenu de demander l'avis d'un professionnel afin de déterminer si le placement envisagé est approprié et quels sont les risques qu'il véhicule. Il revient aux investisseurs de lire la documentation légale en vigueur, tout particulièrement le prospectus du fonds. Les souscriptions au fonds ne pourront être acceptées que sur le fondement du dernier prospectus et/ou document d'informations clés pour l'investisseur. Un résumé des informations relatives aux droits des investisseurs et aux mécanismes de recours collectif est disponible en anglais sur la page réglementation à l'adresse <https://about.amundi.com/Metanav-Footer/Footer/Quick-Links/Legal-documentation>.

Sauf indication contraire, les informations contenues dans ce document sont valables à Janvier 2025. Le présent document repose sur des sources que la société de gestion considère comme fiables au moment de la publication. Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable de la société de gestion.

Date de publication : Avril 2025.

Société Générale Gestion, Société Anonyme, au capital de 567 034 094 euros, société de gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 09000020, siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 PARIS – France 491 910 961 RCS Paris – societegeneralegestion.fr - Société Générale Gestion est courtier en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n° 24 006 914. CPR ASSET MANAGEMENT, société anonyme au capital social de 53 445 705 euros, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, immatriculée sous le n° 399 392 141 RCS Paris. CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le numéro GP 01-056. <https://cpdam.com/fra/fr/particuliers> Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») et le cas échéant, l'investisseur peut exercer le droit d'accès aux données à caractère personnel que Amundi Asset Management possède à son sujet ou le droit de les faire rectifier ou supprimer.

